

ASSOCIATION numéro : 059 / / / / / / / /

Titre :

Ville :

Sport(s) :

Licences homologuées à retourner à : M^{me} M^{lle} M. :

Adresse :

Code postal : / / / / / / / / ville :

Mail :

@

Tél. travail : / / / / / / / / / /

Fax : / / / / / / / / / /

Tél. Domicile : / / / / / / / / / /

Tél. portable : / / / / / / / / / /



COMMANDE DE LICENCE AVEC GARANTIES DE BASE : RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

Des garanties individuelles CIP option 1, 2, ou 3 pour les licenciés peuvent être souscrites auprès de l'APAC (n° vert : 0 800 200 375)



LICENCES AUTO et autres activités 4 roues - R6

Pour les activités R1 - R2 - R3 - R5 cyclo - R6 moto : utiliser les bordereaux spécifiques

Cochez la case ci-contre si vous avez demandé vos licences par l'intermédiaire du web Affilié



bulletins d'inscription pour de nouveaux adhérents,

indiquez le nombre ci-dessous :

ADULTES né(e)s en 2001 et avant

NON PRATIQUANT DIRIGEANT	x 25,10 € =	€
NON PRATIQUANT OFFICIEL	x 26,10 € =	€

R6 : Ecole d'initiation	x 63 € =	€
R6 : Poursuite sur terre-Trial 4x4	x 75 € =	€
R6 : Kart cross-Karting piste	x 75 € =	€

JEUNES né(e)s en 2002-2003-2004-2005-2006-2007

R6 : Ecole d'initiation	x 50 € =	€
R6 : Poursuite sur terre-Trial 4x4	x 64 € =	€
R6 : Kart cross-Karting piste	x 64 € =	€

ENFANTS né(e)s en 2008 et après

R6 : Karting Piste	x 62 € =	€
--------------------	----------	---

MONTANT TOTAL : €

DEDUCTION AVOIR SUR LICENCES (joindre impérativement l'original de l'avoir) : - €

CI-DESSOUS CHEQUE LIBELLE UFOLEP D'UN MONTANT DE : = €

le : 201 Signature :

CHEQUE DE REGLEMENT A AGRAFER DANS L'ESPACE CI-DESSOUS : SEUL UN CHEQUE D'ASSOCIATION EST ACCEPTE (pas de chèque d'individu)

Les licences pour lesquelles manquent des éléments ne pourront être traitées :

Signature de l'adhérent sur le bulletin individuel d'inscription
Date du Certificat médical de moins d'un an
Date de naissance
Erreur dans le montant du chèque, etc ...

ATTENTION

La licence n'étant pas homologuée, l'adhérent concerné n'est pas assuré.

La date d'homologation sera celle de la réception des éléments manquants.

LA DATE D'HOMOLOGATION, DONC LA DATE D'ASSURANCE,

EST LA DATE DE RECEPTION DU DOSSIER A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE A CONDITION QUE CE DOSSIER SOIT COMPLET

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée : N'OUBLIEZ PAS DE TENIR COMPTE DES DELAIS DE QUALIFICATION :

8 jours au moins avant la 1^{ère} phase qualificative départementale ou régionale

30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative et pour les finales des sports collectifs

MUTATIONS : si vous accueillez un adhérent licencié dans un autre club en 2017-2018,

assurez-vous qu'il ait bien satisfait aux formalités de démission envers l'Ufolep et l'ancien club :

imprimé officiel en deux exemplaires à retirer à la Délégation Départementale

envoi d'un exemplaire en recommandé au Président du club quitté, un exemplaire en courrier simple à l'UFOLEP